Archipel de Saint-Pierre et Miquelon

l'écho des caps

Ville de Saint-Pierre
Hebdomadaire municipal gratuit n° 1254 • 27 mai 2011



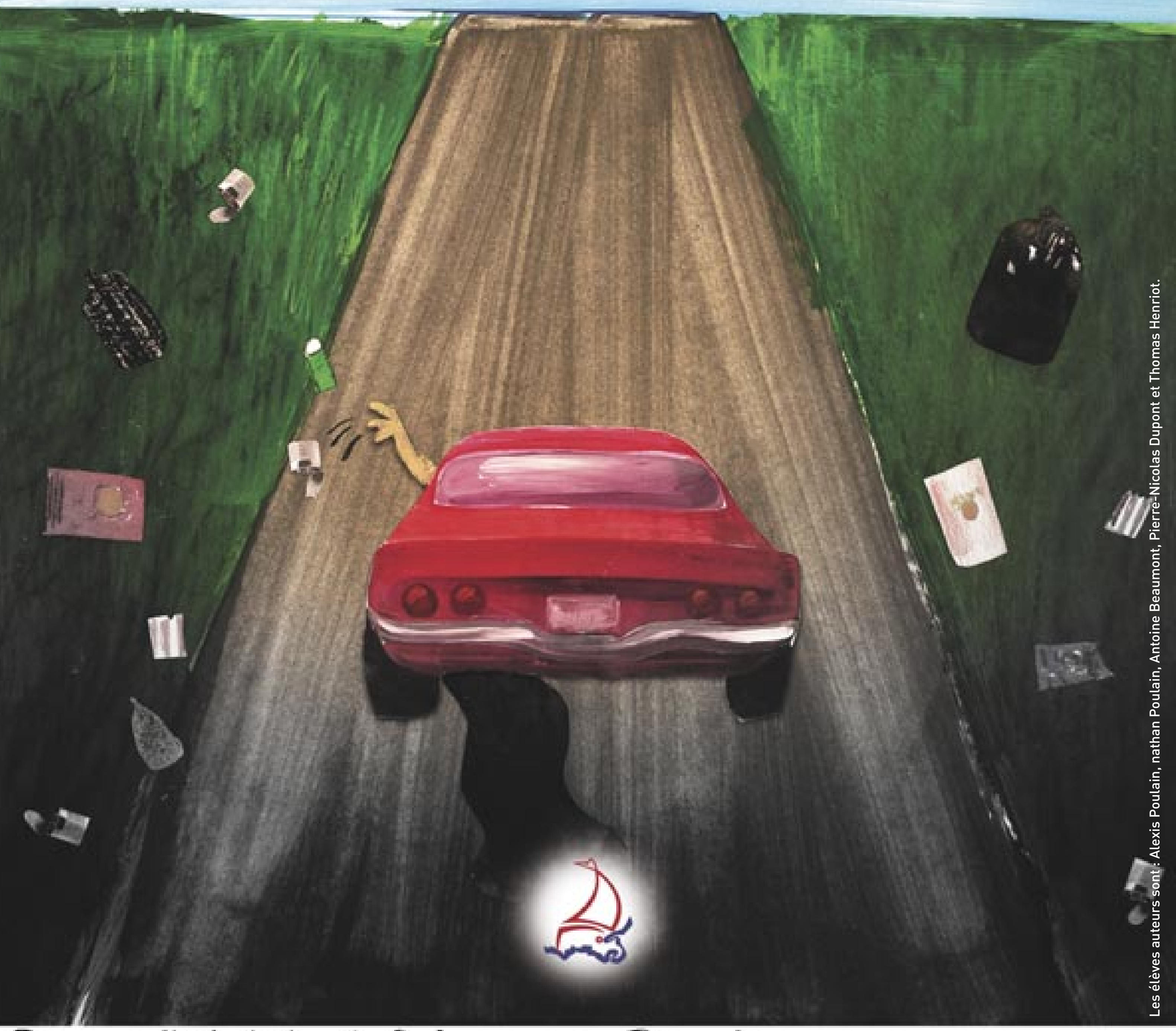
© V.S-P/J.-C. L'E.

SEAML SIFPA
« Transparence »

Printemps de l'environnement

Poubelle la Vie ?

Du lundi 30 mai au samedi 4 juin 2011



Les élèves auteurs sont : Alexis Poulain, nathan Poulain, Antoine Beaumont, Pierre-Nicolas Dupont et Thomas Henriot.

Samedi 4 juin à 9 heures. Rendez-vous sur le parking de la patinoire. Venez nombreux !

« Transparence »

Invitée du journal télévisé du jeudi 19 mai dernier, et comme chacun a pu l'entendre, j'ai été questionnée sur le niveau d'information qui était le mien (la Mairie de Saint-Pierre étant actionnaire de la SEAML SIFPA) quant aux éléments qui avaient amené le Président de la Société à se rapprocher du Procureur en décembre 2010. La question était de savoir si je considérais que j'étais suffisamment informée.
Ma réponse a été simple et claire : non. J'ai alors expliqué pourquoi, calmement et sans aucune agressivité à l'égard de qui que ce soit. On ne peut en dire autant de la réaction du Président le lendemain soir.

Un petit rappel des faits me paraît utile.

C'est lors de l'Assemblée Générale de la SEAML SIFPA du **23 décembre 2010** que le Président a fait part, aux actionnaires présents, de son inquiétude quant à l'exactitude de plusieurs documents en sa possession, qui laisseraient penser que certaines opérations avaient pu ne pas se dérouler conformément à la législation en vigueur.

J'ai alors demandé si des questions avaient été posées tant au comptable qu'aux responsables de SPM Seafoods International afin qu'ils puissent apporter des réponses et lever les inquiétudes. Le Président m'a alors assuré que c'était déjà fait sans toutefois préciser la teneur de ses demandes et auprès de qui elles avaient été formulées.

Le **21 février 2011**, constatant que les actionnaires n'avaient toujours pas reçu plus d'informations sur le sujet, j'ai envoyé un courrier au Président lui demandant instamment de provoquer une Assemblée Générale afin de les éclairer sur la situation et de les tenir informés des suites données à cette affaire. Je n'ai eu aucune réponse.

Le **20 avril**, j'ai relancé le Président, toujours par courrier, afin qu'il provoque une Assemblée Générale, la situation ayant évolué avec notamment le dépôt de bilan de la Société SPM Seafoods. Courrier resté lui aussi sans réponse avant la tenue du Conseil d'Administration suivant.

Le **9 mai** s'est tenu ce fameux Conseil d'Administration, dont le Président a fait état dans son interview de vendredi soir, où étaient seulement présents, outre le Président, un censeur et un administrateur (moi-même). Différentes résolutions étaient prévues à l'ordre du jour ; elles étaient liées directement et exclusivement au rachat des actifs de l'ancienne société *« Les Nouvelles Pêcheries »*. En début de séance, deux autres résolutions ont été proposées en ordre du jour complémentaire ; elles concernaient une *« demande d'avance en compte courant d'associé »* ainsi qu'un accord de principe sur une *« mise à disposition d'agents du Conseil Territorial à la SIFPA »*. Rien d'autre ! Le Président indiquant seulement dans la conversation *« à bâtons rompus »* du début de séance que l'on pourrait parler de l'enquête en cours, lors des *« questions diverses »*.


Karine Claireaux
Maire de Saint-Pierre



Il a, en effet, donné quelques informations, que je qualifierais de *« bribes d'informations »* et il est vrai que, pour ma part, je n'ai posé aucune question. J'ai seulement écouté.

Une raison essentielle explique mon attitude : je suis certes administrateur de la SEAML SIFPA à travers le siège que j'occupe au Conseil d'Administration, mais je suis avant tout autre chose, un actionnaire comme un autre et j'estime que sur un sujet aussi sensible, l'information ne peut pas être réservée à certains et pas à d'autres. Tous les actionnaires ont droit au même niveau d'information et c'est la demande que j'avais clairement formulée par deux fois avant ce Conseil d'Administration, en réclamant une Assemblée Générale.

De plus, rien de ce qu'a, pour reprendre les termes de son courrier du 16 mai, *« abordé librement »* le Président n'a ensuite été repris au Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 9 mai. Or les discussions liées à des sujets importants doivent être retranscrites au Procès-Verbal, tout comme le reste.

Contrairement à ce qu'a dit le Président, je ne veux pas jouer à la *« naïve »* de service, mais je veux encore moins servir de *« faire-valoir »* et je n'ai pas de traitement particulier à recevoir.

Le Président dit avoir *« ses raisons »* de ne pas vouloir en dire plus (*« ...informations sensibles qui peuvent mettre en cause des gens de l'Archipel... »*, *« ...ne pas jeter des noms en pâture... »*, *« ...enquête en cours... »*, etc.). Dont acte.

Une autre précision s'impose : je n'ai jamais demandé au Président de faire des accusations publiques ; j'ai réclamé de la transparence à l'égard des actionnaires, DE TOUS LES ACTIONNAIRES ! Ma demande concerne les faits constatés, pas de noms, pas de suppositions, pas d'extrapolations, rien que les faits.

Tout le monde aura compris qu'à la possibilité qu'il m'a offerte, via SPM 1ère, d'obtenir des informations lors d'un rendez-vous en *« tête-à-tête »* si je le souhaitais, je réponds non. Si une *« grande discrétion »* doit être observée au cours de l'enquête, même une personne informée est une personne de trop.

Et pourquoi moi plus qu'un autre actionnaire ? Chacun des actionnaires qui le demanderait pourrait-il aussi avoir des explications en *« tête-à-tête »* ? Autant alors donner une seule et bonne fois les explications attendues lors de la tenue d'une Assemblée Générale. Cela évitera les interprétations puisque nous aurons tous entendu la même chose, au même moment. •

Protection des monuments historiques

La fontaine publique plus tard !


© V.S-P/J.-C.LE

Si le Conseil municipal a donné son accord la semaine dernière pour la mise en œuvre de la protection au titre des monuments historiques pour l'Église Notre-Dame des Marins, l'ancien presbytère de l'Île aux Marins et l'ancienne mairie, il a préféré ne pas inclure la fontaine située Place du Général De Gaulle dans l'immédiat, *« au regard des travaux qui seront entrepris sur cette Place et qui nécessiteront le déplacement de la fontaine sur le site afin de lui donner un rôle central ».*

La Municipalité porte en effet le projet d'un nouvel aménagement de la Place du Général De Gaulle dans lequel la fontaine publique, monument le plus photographié de Saint-Pierre, pourrait retrouver toute sa valeur.

Cette fontaine a été érigée en 1866 sur ce qu'on appelait à l'époque la Place Napoléon, dénommée ensuite Place de la Roncière puis Place du Général de Gaulle.

Elle fut achetée en France par le Commandant Jacques François Gervais. Ce Colonel d'artillerie de Marine et ancien Commandant de la Colonie de Saint-Pierre et Miquelon du 3 juillet 1850 au 3 mai 1859, conçut, en 1858, l'idée de la création d'un service d'eau de la Ville de Saint-Pierre par l'utilisation de l'étang du Pain-de-Sucre. Le projet fut réalisé par son successeur le Commandant Pierre Vincent Cren.

La fontaine de la Place du Général De Gaulle est sans doute le plus vieux monument de Saint-Pierre. Il a fait le bonheur de milliers de touristes ; la fontaine a aussi inspiré de nombreux artistes, qu'ils soient photographes, peintres, dessinateurs ou écrivains.

Elle est au cœur de la médaille de la Ville de Saint-Pierre, l'oeuvre de Patrick Derible, lauréat du concours lancé par la Municipalité en 1992. • J.-L. Mahé

↗ Par Jean-Louis Mahé

Conseil Interministériel de l'Outre-Mer

Critiques à l'Assemblée

Annick Girardin : « dans l'Archipel, le taux d'exécution est très faible et certaines des mesures mises en œuvre se sont soldées par un fiasco ».

Dix-huit mois après la présentation des mesures arrêtées par le Conseil Interministériel de l'Outre-Mer (CIOM), l'heure était au bilan à l'Assemblée Nationale mercredi 18 mai. Il apparaît que l'effort effectivement réalisé par l'État est très inférieur à celui annoncé.
Devant la Représentation nationale, et à la demande du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche, un débat sur la mise en œuvre des décisions du CIOM, a permis de placer le Gouvernement, et le ministère de l'Outre-Mer représenté par son Ministre, face à ses responsabilités.
Chacun des députés ultramarins s'est longuement exprimé et Madame Penchard s'est appliquée à répondre à chaque élu. Verbatim des principales déclarations.

Victorin Lurel, Guadeloupe

« Dix-huit mois après les annonces du CIOM, [...] il nous est apparu possible, mais plus encore nécessaire, de mettre dès aujourd'hui en regard les promesses et les actes, afin de comprendre pourquoi, en dix-huit mois, un si faible nombre de mesures a été effectivement mis en œuvre. [...] Nous pouvons aujourd'hui affirmer, avec regret, que le meilleur taux d'exécution des mesures du CIOM est atteint à La Réunion avec 25,6 % et le pire à Saint-Martin avec moins de 6 %. En Guadeloupe, il atteint 19,8 % ; en Guyane, 22,2 % ; en Martinique, 18,3 % ; à Saint-Pierre-et-Miquelon, 11,8 %. Dans l'hexagone, il est d'à peine 16 %. Pour ce qui relève des mesures transversales, seul un quart de celles-ci a été véritablement mis en œuvre. Après dix-huit mois, ces chiffres parlent d'eux-mêmes. »

Marie-Luce Penchard, ministre

« Le Gouvernement fait clairement son travail. Ce sont aujourd'hui près de 85 % des 137 décisions du CIOM qui sont réalisées ou en cours de réalisation. L'État a dégagé des moyens humains – cinq sous-préfets à la cohésion sociale et trois commissaires au développement endogène ont été nommés – et des moyens financiers conséquents dans un contexte budgétaire souvent difficile. [...] S'agissant du Fonds Exceptionnel d'Investissement, je ne peux pas laisser dire que seuls 3 millions de crédits sont disponibles pour de nouveaux projets en 2011. C'est confondre les autorisations d'engagement et les crédits de paiement. S'il est exact que sur les 20,4 millions de crédits de paiement 2,8 millions d'euros sont destinés à couvrir les engagements 2011, il n'est pas honnête de passer sous silence les 10 millions d'euros de nouvelles autorisations d'engagement prévues en 2011. Depuis sa création en 2009, le FEI a permis de financer vingt-sept opérations en 2009 et plus de soixante en 2010, pour un total d'engagements de 76 millions d'euros auxquels s'ajoutent 125 millions au titre du plan de relance. Au total, ce sont environ 200 millions d'euros qui ont été injectés dans l'économie des Outre-Mer ces deux dernières années. »

Annick Girardin, SPM

« Dans l'Archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, le taux d'exécution est très faible et certaines des mesures mises en œuvre se sont soldées par un fiasco. Nous sommes décidément bien loin du compte, notamment en ce qui concerne les mesures proposées pour les secteurs pêche et aquaculture, dont la situation s'est considérablement détériorée depuis le CIOM, au point d'aboutir récemment à la fermeture de la plus grosse usine de traitement du poisson à Saint-Pierre. On ne peut que déplorer l'absence d'amélioration concrète sur plusieurs dossiers.
C'est le cas tout d'abord de l'Observatoire des prix et des revenus : les quelques mesurettes prises n'ont pratiquement rien changé localement pour alléger le coût de la vie des ménages.
C'est aussi le cas en matière de coopération régionale avec le Canada : les dossiers peinent à avancer sans que le renforcement promis des contacts avec l'ambassade de France au Canada et la mission économique de Montréal se soit concrétisé.
Même constat de stagnation en ce qui concerne l'accompagnement par l'État du développement économique. Nous attendons toujours la création d'un poste adapté de commissaire au développement endogène, que j'ai réclamé à maintes reprises.
À l'heure où l'Union européenne se prépare à finaliser son accord de libre-échange avec le Canada, la réflexion sur le cadre européen est loin d'être satisfaisante. Ce n'est pas le système de compensation que vous envisagez qui saura nous satisfaire.
Ce n'est pas non plus la perte des moyens et des compétences engendrées par la mise en œuvre de la Révision Générale des Politiques Publiques qui nous aidera à avancer dans ce domaine comme dans d'autres.
Deux ans après, nous ne pouvons constater aucune avancée concrète : au-delà de quelques tables rondes, l'État a certes apporté un soutien financier massif mais avec des sommes bien mal investies dans des dossiers montés à la hâte pour répon-

dre à l'urgence et préserver à court terme une paix sociale toute relative.

[...] Ma question sera simple : compte tenu de l'échec de la mise en œuvre du CIOM et des politiques publiques dans une collectivité de 6000 habitants comme Saint-Pierre-et-Miquelon, comment espérez-vous répondre aux besoins de plus de 2,6 millions d'ultramarins avant avril 2012 ? »

Réponse du Ministre

« Vous ne pouvez pas considérer que le Gouvernement n'accompagne pas fortement le territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon, qui a fait le choix de ne plus relever de l'article 73 mais de l'article 74 de la Constitution. Toutes les dispositions ne sont donc pas applicables. En matière de desserte maritime, la délégation de service public est certes à revoir, mais il faut rappeler que l'intervention de l'État s'élève à 4 millions d'euros par an.

S'agissant de la filière pêche, je connais aussi bien le dossier que vous. L'usine Seafoods n'a pas forcément été à la hauteur pour maintenir son activité. L'État, quant à lui, a consacré près de 38 millions d'euros à cette filière entre 1992 et 2011, ce qui montre l'ampleur de son effort. Vous ne pouvez pas considérer que nous n'avons pas la volonté de soutenir le développement économique. Rappelons que cette collectivité, régie par l'article 74, a de réelles compétences en la matière. Il importe que chacun assume ses responsabilités.

Nous sommes même allés plus loin en matière de pêche puisque nous avons accepté d'engager un audit pour aider la filière à sortir de cette situation.

Vous avez fait allusion à la désignation d'un commissaire au développement endogène. Il est vrai que pour un territoire comme celui de Saint-Pierre-et-Miquelon, la question se pose. Mais il faut bien voir que le correspondant d'UBIFRANCE expert de la filière halieutique au sein de la chambre d'agriculture, de commerce, d'industrie et de métiers et d'artisanat, remplit parfaitement ces missions puisqu'à Saint-Pierre, c'est essentiellement la filière pêche qui est concernée.

Je n'entrerai pas trop dans le détail du régime de retraite. Nous avons beaucoup travaillé ensemble sur ce dossier et nous avons pu obtenir une revalorisation des pensions de 6,6 %, alors que ce régime est différent du régime national. D'ailleurs, en matière de solidarité, il faudra peut-être aligner ces deux régimes si vous voulez que les revalorisations à Saint-Pierre-et-Miquelon suivent le même rythme qu'au niveau national.

Vous le voyez, Saint-Pierre-et-Miquelon ne peut pas considérer aujourd'hui que le Gouvernement ne lui accorde pas une attention particulière. » •

Réunion de la Commission de circulation

Les principaux points abordés


© V. S-P/J.-C. L'E.

La Commission municipale de circulation s'est réunie le jeudi 19 mai dernier. Plusieurs dossiers figuraient à l'ordre du jour dont celui des **rues semi piétonnes** pour lequel les dates ont été arrêtées : **du 4 juillet au 4 septembre.** Johanne Briand, adjoint au maire et vice-présidente de la Commission de circulation nous a résumé les principaux points abordés :

• « Rues semi piétonnes : l'opération va s'étaler cette année du 4 juillet au 4 septembre 2011. Les bornes métalliques seront remplacées par des bacs à fleurs et les bancs, qui ont été un franc succès l'an passé, seront de nouveau installés. L'élargissement d'un mètre de la voie piétonne de la rue Maréchal Foch sera étudié, cette voie étant plus étroite que celle de la rue Maître Georges Lefèvre.

Rappelons que les rues semi piétonnes répondent à un double objectif que s'est fixé la Municipalité : d'une part, faire du centre-ville un espace partagé, vivant et de bien-être, moins pollué par les pots d'échappement ; d'autre part, favoriser la fréquentation du centre-ville en sécurisant la circulation des piétons sans fermer le secteur aux véhicules.

• Un défaut de signalisation au carrefour Commandant Roger Birot sera corrigé par un panneau et une signalisation appropriée au sol.

• La mise en place de panneaux pour le changement de côté de stationnement rue Abbé Pierre Gervain interviendra très prochainement.

• La possibilité d'installer un passage piéton à la sortie de la Maison de retraite Églantine a également été étudiée.

• Dans un souci de sécurité pour les écoliers, le déplacement du passage piéton situé à la sortie de l'École du Feu Rouge a également été évoqué. La Commission se déplacera sur le site avant de rendre son avis ». • J.-L. Mahé

Propos recueillis par Didier Gil

APP... Une nouvelle offre !

Une importante nouveauté est désormais proposée dans le cadre de l'Atelier de Pédagogie Personnalisée (APP). Marie-Xavière Morazé, Coordinatrice APP, nous explique...

Écho : Marie-Xavière, pouvez-vous nous rappeler ce qu'est l'Atelier de Pédagogie Personnalisée ?

M.-X. Morazé : L'APP – installé dans les locaux de l'Association pour la Formation Continue (AFC) – appuie son action sur une méthode originale dont la principale caractéristique est l'individualisation de la formation qui permet des parcours « *à la carte* » dans les domaines comme les mathématiques, le Français, la culture générale, le raisonnement logique, les formations aux nouvelles technologies : initiation et perfectionnement en bureautique, Internet... et en langues : Anglais, Français Langue Étrangère.

L'APP répond généralement à des demandes visant à une actualisation ou un élargissement des connaissances et compétences pour l'accès à un emploi, une adaptation au poste de travail, une entrée en formation qualifiante ou en apprentissage, un concours ou examen, un retour en formation initiale, un suivi et un soutien dans le cadre d'une formation ouverte ou à distance, ou d'une formation par correspondance.

Ainsi, l'APP apporte une réponse complémentaire, sur la forme ou sur le fond, à d'autres offres de formation et à d'autres prestations de services, et fonctionne selon un principe d'entrées et de sorties variables, pour répondre immédiatement à des besoins individuels en s'appuyant sur les projets des personnes et en tenant compte des rythmes de disponibilité et d'apprentissage de chacun.

Après un accueil individualisé où le demandeur de formation a exposé son projet, le référent positionne le futur stagiaire pour évaluer son niveau et mettre à jour un plan de formation, et ainsi la durée du parcours. L'apprenant, durant son parcours en APP, évolue entre un travail en autonomie et un travail avec le formateur qui reste à sa disposition pour lever les blocages.

Écho : Et cet Atelier de Pédagogie Personnalisée va désormais proposer une nouveauté ?

M.-X. M. : Nous souhaitons ajouter à la dimension originelle une offre plus en phase avec les besoins des stagiaires ayant une finalité professionnelle.

Ainsi, nous avons ciblé des **formations collectives courtes**, avec une offre à visée professionnelle, orientées sur des métiers tels **qu'agent d'accueil, secrétaire, secrétaire comptable,** qui représentent des métiers clés où de nombreuses compétences transversales en communication, gestion et en bureautique sont nécessaires. Nombre de stagiaires souhaitant œuvrer sur ces postes, voire sur d'autres types de poste, cherchent à suivre des formations dans ces domaines. Nous souhaitons aussi mieux répondre à une demande de formation en comptabilité qui est récurrente chaque année.

Ces modules courts vont permettre une approche collective qui favorise les contacts et les échanges entre les stagiaires et le formateur en matière de pratiques professionnelles, en alternant approches théoriques et mises en pratiques sur des outils professionnels.

Il est fortement conseillé aux stagiaires de suivre les parcours proposés dans leur totalité, c'est-à-dire de suivre toutes les formations qui sont offertes pour chaque module. Mais, en fonction de la disponibilité de chacun, il est également possible de s'inscrire uniquement sur les formations qui correspondent plus particulièrement à leurs besoins.

Écho : Que proposez-vous en ce sens ?

M.-X. M. : Trois parcours sont proposés : l'un consacré à la **communication professionnelle** ; l'autre à la **correspondance professionnelle** et le troisième à la **comptabilité**.

Un volet ***« Langues »*** est également offert, où nous trouvons des formations telles que *« les bases de l'anglais professionnel »* ou *« Savoir rédiger des mails simples en anglais professionnel »*. Pour ces ateliers, nous ciblons les personnes ayant des notions de base en anglais et sachant construire des phrases simples. Il s'agira d'apprendre à utiliser des phrases clés pour pouvoir, de manière basique, répondre aux appels téléphoniques, accueillir et orienter les personnes anglophones, ou répondre simplement à des mails. L'AFC propose déjà des formations dans ce domaine pour les personnes ayant un

niveau supérieur en Anglais.
Pour les personnes non francophones, un atelier « *Pause-Café* » est proposé tous les lundis après-midi jusqu'au 11 juillet, afin de pouvoir échanger en Français sur des thèmes divers, et pratiquer la langue à l'écrit et à l'oral.

Écho : À qui cela s'adresse-t-il et combien ça coûte ?

M.-X. M. : Ces modules s'adressent à toutes les personnes qui ont des besoins sur ces champs d'apprentissage. Cependant, il faut savoir que pour les « *Demandeurs d'emploi* » inscrits au Pôle Emploi, les salariés du privé ainsi que les mères au foyer qui anticipent un retour à l'emploi, le coût des formations **est pris en charge** par une convention que nous avons avec l'État. Il ne leur en coûtera donc rien.
Pour les autres publics, le coût de la formation est fixé à 25 euros de l'heure.
Cette offre est la première que nous lançons, et **sera reconduite à la rentrée** avec des nouveautés. Pour le moment, les formations ne sont proposées qu'en journée, mais dès la rentrée, il nous sera possible de mettre en place des sessions en soirée, afin que les salariés du privé puissent y participer sans avoir à prendre de congés.

Écho : Comment faire ?

M.-X. M. : **Il leur faut s'inscrire dès maintenant auprès de l'AFC.** Pour plus d'informations, notamment sur le programme détaillé, chacun peut contacter l'AFC ou consulter notre site Internet. •

Pour s'inscrire ou prendre des renseignements :

Association pour la Formation Continue
Route de la Pointe Blanche
B. P 4308 — Saint-Pierre
Téléphone : 41 02 10
E-mail : afc. spm975@gmail.com

Initiative

Une affaire de filles !



Vous ne trouverez pas du *« made in China »* sur les rayons d'*« Affaires de filles »*. *« Ici, tout est fabriqué localement et artisanalement, c'est pour cela que la boutique à un petit côté atelier »*, explique Cécile Toniolo, créatrice et gérante. *« Les sacs à main, les chapeaux, les bijoux sont créés selon mon inspiration »*, ajoute-t-elle. Mais si vous avez envie d'avoir votre propre modèle, tout est possible ! Auparavant, Cécile confectionnait ses articles uniquement pour son entourage, et depuis fin décembre, rue Maréchal Foch, de nouvelles vitrines se sont allumées. Pour découvrir ses produits, consultez son site Internet : **www.affairesdefille.com** ou passez la voir. • J.-C. L'Espagnol

Syndicat

François Chérèque dans l'Archipel



François Chérèque, secrétaire général de la Confédération Française Démocratique du Travail, sera dans nos îles du 7 au 10 juin. Il devait venir au mois d'octobre 2010 lors du congrès et la mise en place du nouveau bureau mais l'actualité du moment – la réforme des retraites – l'a contraint à rester sur la Métropole. *« C'est la première fois qu'un Secrétaire Général d'un syndicat national se déplace dans l'Archipel »*, souligne Véronique Perrin, secrétaire générale de l'UI-CFDT Saint-Pierre-et-Miquelon. Une visite de courtoisie, très attendue, rendue aux membres et aux militants du plus grand syndicat local et national qui compte au total 851 601 adhérents. • J.-C. L'Espagnol

Théâtre
« Les 33 (es) »

© V. S-P/J.-C. L'E.



© V. S-P/J.-C. L'E.



© V. S-P/J.-C. L'E.

***« Nous avons travaillé sur une création à partir d'un fait-divers très médiatisé : l'accident des 33 mineurs chiliens,** en août 2010, emprisonnés sous terre, suite à un éboulement »*, explique Anaïs Hébrard, professeur de théâtre au Centre Culturel et Sportif. *« Autour de cet événement, nous avons inventé des situations qui auraient pu arriver aux épouses, aux sœurs, aux meilleures amies, aux mères et aux maîtresses de ces hommes. »* Apparaît également dans cette pièce le personnage d'Angelina Jolie qui veut sauver la planète dont les 33 mineurs. *« L'intérêt était de faire un travail d'improvisation et d'écriture où nous devions respecter des paramètres obligatoires et des paramètres créés par les adolescentes comme les maîtresses qui sont très pin-up ! »*, explique-t-elle.

« Cela nous a permis de rencontrer des professionnels ; à savoir une psychologue, un avocat et une sage-femme qui ont expliqué leurs métiers afin d'être plus juste dans les rôles. Ce projet a permis de développer l'esprit de créativité et de porter une réflexion sur les médias. » Cinq comédiennes étaient sur le pont en fin de semaine dernière : Lisa Arantzabé, Clémence Audouze, Enora Chaigne, Laurine Guisset et Charlie Savourel. • J.-C. L'Espagnol



DECOUVRIR LE MONDE DE LA PHILATELIE

un riche patrimoine culturel

Depuis 2009, Saint-Pierre et Miquelon est membre à part entière de la F.I.A.F. (Federacion InterAmericana de Filatelia). C'est un atout majeur pour notre archipel qui peut désormais participer à tous les congrès de cette fédération et défendre ses propres couleurs lors de compétitions internationales regroupant les 23 pays membres des trois amériques.

De plus, chaque pays peut organiser son exposition nationale avec le soutien de la F.I.A.F., Saint-Pierre et Miquelon a donc saisi cette opportunité. Du 1er au 5 juin, le Club philatélique de l'archipel, avec le soutien de la Collectivité territoriale, de la Municipalité de Saint-Pierre et de quelques sponsors, lancera la première compétition philatélique qui se déroulera à la Salle des Fêtes Municipale de Saint-Pierre.

Des exposants, des jurés internationaux, des académiciens du monde philatélique effectueront le déplacement pour cette première grande fête du timbre.

Le 2 juin à la salle des fêtes, une vignette postale sera émise par La Poste afin de commémorer cet évènement.

Près de 120 présentoirs de 16 pages permettront aux visiteurs de découvrir toutes les collections exposées. Vous pourrez assister à des conférences sur la philatélie et voter pour la collection de votre choix.



F. Fouchard représentait Olivier Detcheverry et Jean-Louis Desdouets à la remise de leurs médailles de vermeil



J.-J. Tillard avec ses 4 diplômes médaille d'or reçus à Dorval



VIENT DE PARAÎTRE

Dès le 2 juin, sera mis en vente également le dernier ouvrage de J.-J. Tillard. Dans cet ouvrage exceptionnel l'auteur présente toutes ses études primées "Or" en compétitions mondiales.

PREMIERE CO
PHILATE
inter-américaine de
St-Pierr
EXPO
2011
et
Miquelo
2 au 4 j
Salle des
de 9h à 12h et de

Remerciements aux sponsors : Louis Hardy SA -
Mutuelle des Iles - Landry SAS - Paturel Assur
American Philatelic Society - American Association of Phil
Académie Européenne de Philatélie - Acad







Jeudi 2 juin émission du timbre de Patrick Derible

on







juin

Fêtes

e 14h à 17h

le député Annick Girardin - le sénateur Denis Detcheverry
ances - T.S.I. - Air-Saint-Pierre - C.I.A. - Atlas Voyages
atelic Exhibitors - Société Royale de Philatélie du Canada
démie Québécoise d'Etudes Philatéliques

ASUNCION - PARAGUAY



L'exposition continentale Paraguay 2011, bénéficiant du soutien de la fédération inter-américaine de philatélie et de la reconnaissance de la fédération internationale de philatélie, s'est déroulée du 5 au 12 mai dans la capitale Asunción. Cette compétition était organisée dans le cadre du bicentenaire de l'indépendance du Paraguay.

Tous les pays membres de la fédération inter-américaine, dont St-Pierre et Miquelon, étaient invités. Quinze d'entre eux, représentés par leurs exposants ont répondu présent.

Jean-Jacques Tillard et Fabrice Fouchard ont participé à plusieurs réunions, conférences, séminaires, afin d'échanger des idées qui pourraient améliorer entre autres des échanges entre les pays.



Dila Eaton, juré et responsable de Paraguay 2011, et Peter McCann, vice-président de la fédération internationale et président du jury, remettent le prix spécial de l'exposition à J.-J.Tillard, médaillé d'Or et vainqueur de la classe "entiers postaux".

En parallèle, une compétition philatélique très attendue a rassemblé près d'une centaine d'études de haut niveau et Saint-Pierre et Miquelon a terminé parmi les pays les mieux récompensés. Cinq études furent sélectionnées et ont obtenu les résultats suivants :

- *Les Entiers Postaux de St-Pierre et Miquelon (par J.-J.Tillard) Or + Prix Spécial + Meilleure collection dans sa classe.*
- *Le Renard de 1952 (par J.-J.Tillard) : Or*
- *La Surcharge Gothique de 1885 (par J.-J.Tillard) : Or*
- *La Montagne et arbres de 1947 (par J.-J.Tillard) : Grand Vermeil*
- *Le Phare de la Pointe-aux-Canons (par Olivier Detcheverry) : Vermeil*

DORVAL - Québec

Pour cette édition « Royale 2011 » Championnat du Canada, du 13 au 15 mai, trois exposants de SPM présentaient des études et là encore, nos représentants locaux ont été couronnés de succès :

- *4 médailles d'Or pour J.-Jacques Tillard + titre de champion « 1 cadre » + titre de vice-champion de la Royale 2011*
  (J.-J.Tillard était le champion en titre de l'édition 2010).
- *1 médaille de vermeil pour Olivier Detcheverry*
- *1 médaille de vermeil pour Jean-Louis Desdouets*
  pour qui c'était la première participation…

Bravo à tous !

Littérature
Le Surcouf



Réédition du livre-document *« Le croiseur sous-marin Surcouf »* publié en 1996. Cette nouvelle version comporte d'abondantes illustrations et une présentation plus aérée. *« À la fin de la Première Guerre mondiale, la France décide de construire une flotte sous-marine importante, arme défensive à bon marché. S'appuyant sur les succès remportés par les U-Boote, en particulier, ceux équipés de canons, elle envisage de construire des croiseurs sous-marins armés de deux canons de 203 mm. L'importance de l'artillerie impose un tonnage élevé qui fait du prototype, le Surcouf, le plus grand sous-marin du monde en son temps. La réalisation de ce croiseur particulier pose de nombreux problèmes techniques.*
Toujours en cours d'amélioration, sa mise au point sera plus lente que prévue. À l'armistice de 1940, le Surcouf réussit à passer en Angleterre où il est réarmé par les FNFL. Après deux croisières en Atlantique et sa participation à l'opération de Saint-Pierre-et-Miquelon, il est expédié dans le Pacifique, mais il disparaît en route. » Ce livre rappelle les concepts, les projets, la construction, les essais, les croisières, les opérations de guerre, et jusqu'aux circonstances de la disparition du Surcouf, qui, jamais vraiment élucidées, sont éclairées ici d'un nouveau jour. • *« Le croiseur sous-marin Surcouf »*, de Claude Huant • Marines Éditions • Disponible à la Bibliothèque de Saint-Pierre et à la librairie Lecturama au prix de 42,70 euros. • J.-C. L'Espagnol

Les Cowboys Fringants
À guichets fermés !



Récemment, *« Les Cowboys Fringants »* foulaient les planches de l'Olympia à Paris pour 3 spectacles mémorables, à guichets fermés, devant des publics survoltés. Puis suivirent coup sur coup deux salles de 6 000 personnes à la Halle Tony Garnier de Lyon et à l'Aréna de Genève qui conclurent une tournée de 10 jours en Europe avec leur spectacle *« Expédition »*. À ce jour, ils ont vendu plus de 800 000 albums. Le 4 juin à 21 heures, ils seront sur la scène du Centre Culturel devant une salle qui affiche déjà complet ! Depuis quelques années, ils s'impliquent, à travers leur fondation, dans le domaine de l'environnement tant au niveau sensibilisation que financièrement. • J.-C. L'E.

Spectacle
Surikat-sur-Seine !



Si par hasard, le 21 juin à 19 heures, vous passez devant le numéro 4 de la rue du Parc Royal, dans le 3e arrondissement (près de Bastille), métro Chemin Vert (ligne 8) à Paris, n'hésitez pas à pousser la porte du *« Page 35 »*... *« Un charmant petit restaurant découvert grâce au bon goût d'un ami Saint-Pierrais »*, explique Stéphanie Bowring, chanteuse de *« Surikat »*. Après plus d'un an loin des planches pour cause d'enregistrement de leur premier album, la formation musicale remonte sur scène à l'occasion de la fête de la musique. Une façon d'écouter ou de découvrir l'album en *« live »* avec en bonus quelques nouvelles compositions très prometteuses et des reprises. • J.-C. L'Espagnol

↗ Programme

9 Semaines et 1 jour…
La diversité des musiques ultramarines

Nouveau lieu, nouveau dispositif, 9 Semaines et 1 Jour 2011, c'est à la patinoire territoriale ce vendredi 27 mai à partir de 20 heures.

Depuis sa création en 2005, l'objectif de 9 Semaines et 1 Jour reste le même : réunir les talents de l'Outre-Mer et promouvoir la diversité et la richesse des musiques et cultures ultramarines sur la scène métropolitaine. Les artistes d'Outre-Mer sont souvent peu connus du grand public et ne peuvent que très rarement s'exprimer en dehors de leur pays d'origine.

Fidèle à sa mission, Saint-Pierre et Miquelon 1ère contribue au rayonnement des artistes et musiciens du territoire.

L'édition 2011 témoigne une fois encore de la richesse de la production musicale à Saint-Pierre et Miquelon.

Diversité de styles et de rythmes avec :

- **Allan LAFITTE**
- **DODE**
- **Jean-Paul VIGNEAU**
- **Jordy SIEGFRIEDT**
- **Marion ALVAREZ**
- **Pascal ASSELIN.**

À la patinoire ce 27 mai

Saint-Pierre et Miquelon 1ère et Morgan Productions vous donnent rendez-vous à la patinoire territoriale vendredi 27 mai dès 20 heures pour une soirée exceptionnelle.

Un nouveau lieu et un nouveau dispositif afin de permettre au plus grand nombre d'assister au spectacle et de désigner les 4 candidats de leur choix.

Un jury national présidé par Laurent VOULZY désignera le gagnant parmi ces 4 candidats, gagnant qui s'envolera pour les Francofolies de La Rochelle en juillet.

Les billets seront disponibles le 27 mai dès 20 heures à l'accueil de la patinoire.

Les spectateurs seront invités à voter à l'issue du spectacle.

Venez nombreux partager l'aventure de nos artistes pour l'édition 9S & 1J 2011 ! •



NATURE DU MARCHÉ :

Marché public de travaux

POUVOIR ADJUDICATEUR

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Nom de l'organisme : Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon.

Adresse : Place Monseigneur Maurer

Code postal : 97 500 • Ville : Saint-Pierre

Adresse du profil d'acheteur (URL) : http://www.achatpublic.com

OBJET DU MARCHÉ

Objet du marché :

Aéroport de Miquelon – Remplacement de clôtures

Type de marché de travaux : Exécution

Lieu d'exécution : Miquelon

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Nature et étendue des travaux :

Fourniture et mise en œuvre de clôtures

Acceptation des variantes : Non

Prestations divisées en lots : Non

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

* Origine du financement : budget de la Collectivité ;

* Les prix seront révisables ;

* Les comptes seront réglés mensuellement sous la forme d'acomptes et d'un solde ;

* Le délai global de paiement du règlement des comptes sera fixé à 30 jours ;

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Nature de l'attributaire, le marché sera conclu :

- soit avec un entrepreneur unique ;

- soit avec des entrepreneurs groupés solidaires.

Chaque candidat ne pourra remettre, pour la présente consultation, qu'une seule candidature en agissant en qualité soit de candidat individuel, soit de membre d'un groupement.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Situation juridique — références requises :

* Les documents et renseignements qui rendent recevables les candidatures en application des articles 43 et 44 du Code des Marchés Publics (CMP), à cet effet le candidat pourra utiliser le formulaire DC1 téléchargeable sur le site http://www.minefe.gouv.fr ;

* La forme juridique du candidat ;

* En cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire ;

* Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché.

Capacité économique et financière — références requises :

* Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles ;

Le candidat peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

Référence professionnelle et capacité technique — références requises :

A – Expérience :

La présentation d'une liste des travaux en cours d'exécution ou exécutés au cours des 5 dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

B — Capacités techniques :

* Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années ;

* Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui (notamment en cas de sous-traitance). En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités des opérateurs économiques pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de ceux-ci.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges.

PROCÉDURES

Type de procédure : Procédure adaptée.

Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 30 mars 2011 à 16 heures.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : DTAM975-CLO-AEROMIQ

Autres informations :

* Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que tous les documents de présentation associés ;

* Unité monétaire utilisée, l'euro ;

* Les candidatures qui ne peuvent être admises en application des dispositions du I de l'article 52 du CMP sont éliminées par le RPA.

Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires :

* Le mode de retrait du dossier de consultation ne conditionne pas le choix du mode de transmission de la candidature ;

* Les documents de la consultation pourront être obtenus par voie électronique sur la plate-forme de dématérialisation (http://www.achatpublic.com) sous la référence publique « DTAM975-CLO-AEROMIQ", après avoir installé les pré-requis techniques et avoir pris connaissance du manuel d'utilisation.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

* Le pouvoir adjudicateur souhaite la transmission des offres sous forme papier ;

* Les dossiers de candidatures transmis sur support papier ou sur un support physique électronique (CD-Rom formaté « Joliet »), le seront sous pli cacheté portant les mentions « Objet de la consultation : Aéroport de Miquelon – remplacement des clôtures » et « Ne pas ouvrir », ils peuvent être remis contre récépissé à/au :

Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon

Place Monseigneur Maurer

97 500 Saint-Pierre

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

* Référé précontractuel : depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (article L551-1 du Code de Justice Administrative) ;

* Référé Contractuel : 31 jours à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché ou à défaut 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché. Toutefois ce référé n'est pas possible en cas de publication d'un avis d'intention de conclure le marché au moins 11 jours avant sa signature (article L551-13 à L551-23 et R551-1 à R551-9 du Code de Justice Administrative) ;

* Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R421-1 à R421-3 du Code de Justice Administrative) ;

* Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT

AVIS À LA PUBLICATION : 17 mai 2011.

Éducation Nationale
Forum des sciences

© V. S-P/J.-C. L'E.


© V. S-P/J.-C. L'E.


© V. S-P/J.-C. L'E.

***« Lors de ma première mission dans l'Archipel,** j'ai assuré, auprès des enseignants, des formations dans le domaine des sciences. En novembre dernier, j'ai proposé que l'on installe un « forum des sciences » à la fin de l'année scolaire ; un événement scientifique pour des jeunes enfants ouvert également au grand public. J'ai fait travailler les collègues sur des activités dans le cadre de leurs programmes et aujourd'hui nous avons la concrétisation de ce projet pédagogique »*, explique Olivier Burger, inspecteur de l'Éducation Nationale, en charge, depuis trois années, des enseignants de la petite section maternelle au CM2.

La salle des fêtes municipale a été transformée, le 20 mai dernier, en laboratoire expérimental géant mis en place minutieusement par quatorze classes – soit plus de deux cents élèves – des écoles publiques et privées. Une vingtaine d'ateliers très vivants proposaient des expériences *« à faire soi-même »*. L'eau, la fusion, l'évaporation, l'air, la respiration, la pollution, l'ouïe, le goût, le toucher, l'équilibre, les plantations, l'énergie, les ombres et la lumière. De nombreux thèmes qui apportent des questionnements dont les réponses révèlent souvent des surprises ! Ce sont les sciences ! • J.-C. L'Espagnol

Challenge du Printemps 2011

Trois records battus !



© V. S-P/J.-C. L'E.



© V. S-P/J.-C. L'E.

Nous revenons ici sur la 3e édition du Challenge du Printemps organisé par la Foulée des Îles le 14 mai dernier et qui aura finalement réuni 62 jeunes, des poussins aux cadets, envoyés par les entraîneurs d'autres associations sportives comme le judo, le taekwondo, le rugby ou le football. Malgré des conditions météorologiques peu favorables, les jeunes athlètes se sont donnés à fond : 3 records ont été battus et 3 nouveaux temps de référence ont été établis.
Commençons par les records.
Poussines : au 50m, Marie Cormier, en 8:37, a battu Émilie Menant (8:84 en 2009).
Poussins : au 50m, Bastien Arozamena, en 8:52 a fait mieux que Liam Pannier 8:54 en 2009).
Minimes : au 800m, Naël Clément, en 2:32:38, a effacé les 2:34:88 d'Emmanuel Luberry (en 2009).
Enfin, trois nouvelles références apparaissent.
Benjamins : au 50m, Liam Pannier – qui détenait le record poussin du 50m depuis 2009 – a établi un temps de 8:47.
Cadets : au 100m, Laurewce Tauzia a couru en 12:73 ; et au 800m, Aymerick Tillard, a été chronométré en 2:27:54. Prochain rendez-vous d'athlétisme pour les jeunes, le **Challenge d'Automne**, une nouveauté parrainée par le Rotary Club et programmée pour **le samedi 17 septembre prochain**. • D. Gil



Ville de Saint-Pierre Marché de Travaux

Identification de l'organisme qui passe le marché :
Ville de Saint-Pierre
24 rue de Paris, B.P. 4213, 97500 Saint-Pierre
Téléphone : 05 08 41 10 50
Télécopieur : 05 08 41 43 13
contact@mairie-stpierre.fr

Objet du marché : Réfection et aménagement de la voirie urbaine, Programme 2011

Lieu d'exécution : 97500 Saint-Pierre

Caractéristiques principales :
Le marché sera fractionné, de type à bons de commande.
Montant minimum : 375 000 euros.
Montant maximum : 1 500 000 euros.
Les travaux comportent la réfection en enrobés de tronçons de rues, l'exécution de pièces sur chaussée, la réalisation de divers travaux annexes.
Durée du marché : L'expiration du marché se fera au plus tard au 30 novembre 2011.
Date prévisionnelle de début des prestations : Août 2011.

Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- la valeur technique, appréciée au vu du mémoire technique – Coefficient 0,60 ;
- le montant du détail estimatif – Coefficient 0,40 ;

Mode de passation : procédure adaptée définie à l'article 28 du CMP.

Date limite de réception des offres :
Le 15 juin 2011 à 11 heures 45.

Délai de validité des offres : 90 jours.

Autres renseignements :
Le dossier de consultation peut être téléchargé sur le site internet de la Mairie de Saint-Pierre :
www.mairie-stpierre.fr
Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :
Bureau d'études techniques de la Ville de Saint-Pierre
24 rue de Paris, 97500 Saint-Pierre
Téléphone : 05 08 41 10 60
Télécopieur : 05 08 41 43 13

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal Administratif de Saint-Pierre et Miquelon
BP 4200 – 97500 Saint-Pierre & Miquelon
Téléphone : 05 08 41 10 30, Télécopieur : 05 08 41 27 12

Date d'envoi de l'avis à la publication : Le 23 mai 2011.

Ville de Saint-Pierre Appel à la Concurrence

*** Une consultation est lancée par la Ville de Saint-Pierre**, dans le cadre de la réfection et l'aménagement de la voirie, pour la réalisation de revêtements de chaussée en enrobés et de divers travaux annexes.
Les personnes intéressées pourront télécharger le dossier de consultation sur le site Internet de la Mairie de Saint-Pierre : **www.mairie-stpierre.fr**

Les offres devront être déposées à la Mairie de Saint-Pierre, **le mercredi 15 juin 2011 à 11 heures 45 au plus tard**.

Pharmacies de garde

du lundi 23 mai 9 h
au lundi 30 mai 9 h
Pharmacie SPM
55 28 02

du lundi 30 mai 9 h
au lundi 6 juin 9 h
Pharmacie CHFD
41 47 47

Numéros d'appels d'urgence

15 urgence médicale

17 gendarmerie

18 sapeurs-pompiers

Agenda des marées

mai 2011

Les jours croissent de 1 heure 22

BASSES MERS		PLEINES MERS	
Samedi 28 - St Germain			
00:30	12:37	06:35	19:07
Dimanche 29 - **Fête des Mères** – St Aymard			
01:22	13:22	07:26	19:55
Lundi 30 - St Ferdinand			
02:08	14:04	08:13	20:40
Mardi 31 - Visitation			
02:49	14:45	08:58	21:23

juin 2011

Les jours croissent de 17 minutes

BASSES MERS		PLEINES MERS	
Mercredi 1er -Ste Paméla – St Justin – **N. Lune**			
03:29	15:24	09:41	22:0
Jeudi 2 - Ste Blandine – **Ascension**			
04:08	16:04	10:23	22:47
Vendredi 3 - St Kévin – **Marée : 81**			
04:47	16:45	11:05	23:29
Samedi 4 - Ste Clotilde			
05:28	17:27	11:48	
Dimanche 5 - St Igor – St Boniface			
06:10	18:12	00:13	12:33

sudoku

Problème n° 1254 • niveau : difficile

				3		6		8
		5	9					7
	1	7		6				
1		8						
	9		4		6		8	
						5		4
				8		3	2	
7					2	9		
4		2		1				

Réponse du n° 1253

8	3	2	6	7	5	9	4	1
7	4	9	3	8	1	5	2	6
5	1	6	4	2	9	8	7	3
3	7	4	5	6	2	1	9	8
2	6	8	1	9	4	7	3	5
1	9	5	8	3	7	4	6	2
6	8	7	9	5	3	2	1	4
9	5	1	2	4	6	3	8	7
4	2	3	7	1	8	6	5	9

Régles du jeu :
Vous devez remplir toutes les cases vides en placant les chiffres 1 à 9 une seule fois par ligne une seule fois par colonne et une seule fois par zone de neuf cases. Chaque zone de 9 cases est marquée d'un trait plus foncé. Vous avez déjà quelques chiffres par zones pour vous aider.

Cinéma
voir la vie en grand présente



Le jeudi 2 juin à 20 heures 30

De Marc Esposito, avec Benoît Magimel, Édouard Baer et Atmen Kélif.

Scénario *« Victor est le patron d'un magazine automobile. Un jour, il va parler de son travail dans une prison. Il y rencontre un ancien braqueur, Bruno, fan de son magazine, qui lui demande de l'embaucher. Victor accepte. Une amitié naît entre les deux hommes… »*

La presse en parle Pour **Le Monde** : *« Filmé sans effets de cinéma, en privilégiant les visages, l'émotion sous jacente, mais sur un rythme enlevé. »*

Voir la vie en grand… Après *« Le cœur des hommes »*, Marc Esposito a eu l'envie de mettre sur pellicule une histoire personnelle. Lorsqu'il travaillait au magazine *« Première »*, il a engagé un ancien prisonnier, devenu depuis directeur artistique de *« Studio magazine »*. *« Mon pote »* relate cette histoire d'amitié entre un rédacteur en chef et un ex-détenu, ce tandem est interprété par un duo d'acteurs épatant. Édouard Baer change de registre et passe allègrement de la comédie à un rôle plus sensible et plus humain, face à lui, Benoît Magimel fait aussi une très belle composition. Avec ce film, Marc Esposito continue de belle manière son chemin dans le monde du cinéma : *« Le but, c'est toujours le même : créer un moment de vie que je capte de la façon la moins visible possible et la plus proche de la vie elle-même, pour qu'en sorte un sentiment de vrai »*. La prison, la volonté de refaire sa vie, l'amitié, voilà des éléments qui rappellent le cinéma de José Giovanni, et notamment son film *« Deux hommes dans la ville »*. Une belle référence. Même si *« Mon pote »* n'évite pas certains écueils du genre, le film est un divertissement de très bonne facture servi devant et derrière la caméra par une équipe brillante. Pour découvrir le nouveau film de Marc Esposito, pour voir *« un hymne à l'amitié »* et pour… **Voir la vie en grand.** • Cédric Lebailly

[Saint-Pierre À vendre]

* **Maison**, 49 rue Amiral Muselier. Tél. 41 93 71.

[Chorale du Collège Concert le 1er juin]

* **La Chorale du Collège Saint-Christophe** donnera un concert – son « *Heure de chant* » – le mercredi 1er juin à 20 h 30 dans la salle de spectacle du CCST. Ce spectacle est organisé au profit de l'Association Jason.

[CHFD Appel Public à la Concurrence]

• **Mode de Passation :** Procédure adaptée (article 28 du CMP).
• **Identification de l'organisme qui passe le marché :** Centre Hospitalier François Dunan (C.H.F.D.) — BP 4216 – 97 500 Saint-Pierre et Miquelon — Tél. : 05 08 41 14 16 – Fax : 05 08 41 14 17 — e. mail : direction@ch-fdunan.fr
• **Objet du marché :** Le présent marché porte sur des prestations intellectuelles, relatif à une mission d'accompagnement à la démarche de certification HAS (Hautes Autorités de Santé).
• **Durée du marché :** Il s'agit d'un marché unique qui prend effet à compter de la notification du marché au titulaire.
• **Conditions relatives au marché :** L'unité monétaire utilisée sera l'Euro.
Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.
• **Où retirer le dossier ?**
- Centre Hospitalier François Dunan – BP 4216 — 97 500 Saint-Pierre et Miquelon – Tél. : 05 08 41 14 16 – Fax : 05 08 41 14 17 — ou
- Les candidats peuvent également retirer leur dossier par voie électronique via le site : http://www.achat-hopital.com
• **Justifications :** Les justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat sont celles définies dans le Cahier des Clauses Particulière (CCP).
• **Conditions de participation :** Les critères de sélection des candidatures sont ceux définis dans le CCP.
• **Critères d'attribution :** L'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le CCP.
• **Conditions de délai :** La date limite de réception des offres est fixée au **16.06.2011 à 17 heures** (heure de Saint-Pierre). Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.
• **Conditions de remise des offres :** Les offres pourront être remises contre récépissé à la Direction de l'établissement du Centre Hospitalier François Dunan, les jours ouvrables entre 9 heures et 17 heures, ou envoyées par la poste par pli recommandé avec avis de réception postale.
Les candidats peuvent également déposer leur dossier par voie électronique via le site : http://www.achat-hopital.com
• **Autres renseignements :** Renseignements : Mme Beguin-Kerboui, Directeur — Tél. : 05 08 41 14 16 — Fax : 05 08 41 14 17 — e. mail : mbeguin@ch-fdunan.fr
• **Date d'envoi à la publication de l'écho des caps :** 16.05.2011.

[DTAM Consultation]

* **La Direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer communique :**
Une consultation est lancée par la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon pour l'établissement d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau pour le remplacement du tablier du pont sur le ruisseau de Renard à Miquelon. Les sociétés d'études intéressées pourront se procurer le dossier à l'accueil de la DTAM, tous les jours ouvrables de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 (15 h 30 le vendredi) ou télécharger les documents de la consultation sur le site http://www.achatpublic.com sous la référence DTAM975-170511. Les offres devront parvenir au secrétariat de la Collectivité Territoriale pour **le 14 juin 2011 à 16 heures au plus tard**.

[DTAM Consultation]

* **Le Conseil Territorial communique :** Une consultation est lancée dans l'Archipel pour la fourniture d'une épandeuse à liant destinée à la Subdivision de Miquelon.
Les entreprises intéressées pourront se procurer le dossier à l'accueil de la DTAM à Saint-Pierre et à la subdivision de Miquelon, tous les jours ouvrables de 9 heures à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 (15 h 30 le vendredi). Les offres devront parvenir à l'accueil de la DTAM à Saint-Pierre ou à l'accueil de la subdivision de Miquelon pour **le vendredi 10 juin 2011 à 12 heures au plus tard**.

[Annonce légale Avis de constitution]

* **L'École** *écouverte-nature* » en Zodiac et à la voile le samedi 21 mai. Ces sorties se dérouleront au• **Dénomination :** Les Délices de Joséphine. • **Forme :** Société Unipersonnelle à responsabilité limitée. • **Siège Social :** 10 rue du Général Leclerc à 97 500 Saint-Pierre et Miquelon. • **Objet :** Exploitation d'un salon de thé. • **Durée :** 99 ans. • **Capital :** 1 500 euros. • **Gérance :** Madame Patricia Detcheverry, demeurant 18 rue Brue à 97 500 Saint-Pierre. • **Immatriculation :** RCS de Saint-Pierre en cours. • Pour avis le gérant.

[Ville de Saint-Pierre]
Numéros utiles

*** Outre le numéro du standard** à utiliser durant les heures d'ouverture des bureaux, vous pouvez également joindre la Mairie de Saint-Pierre par télécopie. D'autres numéros peuvent aussi vous être utiles, notamment en cas d'urgence.

Mairie standard
41 10 50

Mairie télécopie
41 43 13

Pôle Voirie
55 80 65

Responsable du centre technique 55 80 64

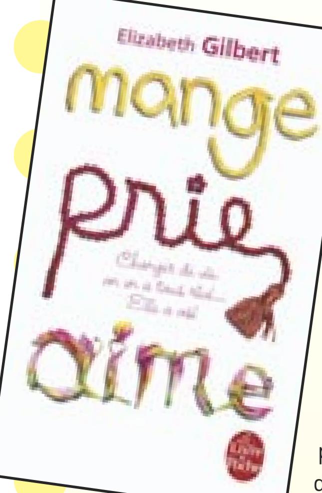
Traitement des eaux
55 80 61

[Fourrière]

Service Fourrière
55 19 75

Journal édité par la Ville de Saint-Pierre Site internet *www.mairie-stpierre.fr* **Fondateur** Albert Pen (Février 1982) **Directeur de la publication et Éditorialiste** Karine Claireaux **Rédacteur en chef** Didier Gil 05 08 41 10 91 **Journaliste** Jean-Louis Mahé 05 08 41 10 92 **Secrétaire de rédaction et Accueil** Clarisse Hacala 05 08 41 10 90 **Infographistes** Sébastien Drake et Jean-Christophe L'Espagnol 05 08 41 10 95 **Impression** Yannis Lepape 05 08 41 10 93 — 05 08 41 10 94 **Photographes** Jean-Luc Drake (J.-L. D.) *jean-luc.drake@cheznoo.net* Jean-Christophe L'Espagnol (J.-C. L'E.) *jclespagnol@gmail.com* **Dessins d'actualité** Benoît Germe **Pour nous joindre** L'Écho des Caps rue, Georges Daguerre • BP 4213 • 97500 SPM • Tél. 05 08 41 10 90 • Fax 05 08 41 49 33 **courriel** *echohebd@cheznoo.net*
Tirage 3 000 exemplaires
Commission paritaire numéro 68511





Mange prie aime

Elizabeth Gilbert

Éditions Calmann-Levy • Roman

Elizabeth Gilbert a trente et un ans. Après un divorce difficile suivi d'une dépression et d'une nouvelle histoire d'amour tumultueuse, elle se sent au bout du rouleau. Elle décide alors de voyager pendant un an en quête du bonheur. Elizabeth choisit de se rendre dans trois pays : l'Italie d'abord pour retrouver le goût du plaisir, l'Inde pour la dévotion dans un ashram et l'Indonésie pour la recherche de l'équilibre entre le corps et l'esprit.

Un ton humoristique pour un livre qui vient de faire l'objet d'une adaptation cinématographique avec Julia Roberts. •



Les pilules toujours plus

Laurent Lunetta

Adav • DVD • Documentaire 52'

Réalisé en France et aux États-Unis, ce reportage montre les dérives de l'utilisation des médicaments.

Créés à l'origine comme remèdes, ils sont désormais surconsommés en tant que dopants pour rester jeune et actif, augmenter ses capacités intellectuelles ou sexuelles, se passer de sommeil ou se défoncer en soirée. Aux USA des enfants se voient prescrire des traitements pour lutter contre l'hyperactivité afin d'améliorer leurs résultats scolaires. Véritable phénomène d'addiction au même titre que l'alcool ou les drogues, l'usage abusif de médication entraîne aussi des conséquences sur la santé physique et mentale. •

Rubrique animée par Josée Gautier

Bibliothèque-Médiathèque de Saint-Pierre

Site : http://www.biblispm.com

Tél. 05 08 41 31 99 • Fax : 05 08 41 71 40

E-mail : bibliotheque-mediatheque@cheznoo.net

[partenaires de la semaine]

Poubelles déchirées, chiens errants…

Saint-Pierre : une île poubelle ?











Photos collection privée

Force est de constater que nos récents articles appelant à un peu plus de civisme pour maintenir la ville propre n'ont pas été réellement entendus ! Les photos ci-dessus envoyées par un lecteur de l'Écho des Caps témoignent d'actes d'incivilités constatés du côté de Savoyard. La Mairie ne peut pas être efficace toute seule ! Si certains lieux publics ne sont pas tout à fait propres, c'est d'abord parce que des gens les salissent.

Face à l'indélicatesse de citoyens étourdis ou malveillants, nous devons rappeler quelques principes simples :

- Pour éviter que les poubelles deviennent la proie facile des chiens, des chats errants et autres goélands affamés, ne sortez vos sacs-poubelles que quelques heures avant le passage des éboueurs.
- Si vous possédez une poubelle extérieure, évitez de la remplir jusqu'au débordement.
- Si vous ne disposez pas d'une poubelle extérieure et que vous ne souhaitez pas attendre le passage des éboueurs, n'hésitez pas à vous rendre sur le site de l'incinérateur ouvert sur de larges plages horaires et accessible à tous ; le site est ouvert le matin de 8 h à 11 h 45 du lundi au dimanche inclus ; l'après-midi, de 13 h 30 à 17 h 45, du lundi au samedi.
- Les propriétaires d'animaux doivent avoir présent à l'esprit que la divagation des animaux est interdite sur l'ensemble du territoire de la Commune. Les animaux ne peuvent circuler sur la voie publique que tenus en laisse.

Ce n'est pas au collectif de toujours supporter les actes d'une poignée de personnes irrespectueuses. Chacun doit prendre ses responsabilités et assumer les conséquences de ses actes.
Un jour, l'addition pourrait être salée pour certains ; elle pourrait leur faire passer le goût de dégrader et de polluer. • J.-L. Mahé